

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 178 Rect.

présenté par
M. Piron

ARTICLE 9

Après l'alinéa 104, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Après le mot : « précitée », la fin du quatrième alinéa est supprimée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle avec l'alinéa 105 du présent article.